

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] observations de l'APEME sur le pj d'aménagement du
Grouin

Date : Mon, 30 Dec 2019 14:07:39 +0100

De : Apeme <

Pour : enquete.pointegrouin@gmail.com

Vous trouverez ci-joint nos observations relatives au projet
d'aménagement de la Pointe du Grouin

Cordialement
Marie Feuvrier
Présidente

Objet : Observations de l'APEME dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'aménagement de la Pointe du Grouin - Cancale

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de ville
42 rue du port
35260 Cancale

*Envoyé par mail :
enquete.pointegrouin@gmail.com*

Cancale, le 27 décembre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'APEME a pris connaissance avec intérêt des documents mis à l'enquête publique. Le projet présenté concourt à une meilleure protection du site, cependant il appelle, de notre part, les observations suivantes :

Il y est souligné à plusieurs reprises le caractère exceptionnel du site tant sur les plans paysager et environnemental, caractère reconnu par le classement « Espace Naturel Sensible », partie intégrante du site classé de la Côte d'Emeraude et de la zone Natura 2000 de Cancale à Paramé.

Nous regrettons que ce site emblématique de la baie du Mont-Saint-Michel ne fasse pas partie du Bien classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO ! Une situation incompréhensible et inacceptable compte tenu de la prégnance de la présence du Mont Saint-Michel sur l'ensemble du site de la Pointe du Grouin.

Le dossier présenté ne fait pas état des orientations et objectifs du SCoT du Pays de Saint-Malo approuvé le 8 décembre 2017 qui autorisent un élargissement et un renforcement de l'urbanisation du littoral en co-visibilité immédiate du site : en effet, le SCoT considère que Port-Mer et Port Pican forment une seule entité urbaine qu'il qualifie de « bourg secondaire », sans omettre la création d'une cale en eau profonde 24/24 ;

Le dossier circonscrit le site de la Pointe du Grouin en une sorte d'« îlot renaturé » sans tenir compte de l'évolution « bétonisation » de ses abords côté Port-Mer – Port Pican.

Le site de la Pointe du Grouin et l'ensemble de la façade littorale de Cancale côté baie du Mont Saint-Michel doit faire partie intégrante du Bien classé UNESCO. Il est consternant de le voir déclassé et confiné dans la zone tampon, ce déclassement ouvrant libre cours à la bétonisation, donc à la dégradation des abords du site.

A site exceptionnel, les mesures d'aménagement se doivent d'être appropriées.

D'après le dossier, les aménagements proposés visent améliorer la situation existante par la re-naturalisation du site, la canalisation des visiteurs, l'invitation à prendre la mesure paysagère, patrimoniale et environnementale du site.

Les aménageurs affichent l'objectif de « favoriser l'accès au site par les mobilités douces ». Nous déplorons, hélas, les retards pris dans la réalisation de la Voie Verte : le tronçon Saint-Méloir-Cancale (Pointe du Grouin) n'est toujours pas réalisé, Quand à la prolongation de la Voie verte jusqu'à Saint Malo..... A quand ?

Voie verte et aménagement du la pointe du Grouin doivent être réalisés dans les mêmes délais !

De plus, il est dommage que les aménageurs aient encore privilégié l'accès au site par des voitures individuelles et... des campings cars.

Résultat : ils se sont donné l'obligation de créer des parkings qui, compte tenu de la fréquentation du site, s'avèreront insuffisants. Nous déplorons que les aménageurs n'aient

APEME ASSOCIATION PAYS D'EMERAUDE MER ENVIRONNEMENT

pas inclus l'accès au site du Grouin dans une offre « touristique » globale prenant en compte l'urgence climatique par exemple, en utilisant et développant les moyens de transports de passagers à partir des parkings existants sur l'agglomération de Cancale, sans oublier ceux de Saint-Coulomb, souvent vides, en particulier en période estivale !


Le dossier cite les aménagements de parkings du site du Cap Fréhel en omettant de préciser que ces derniers sont particulièrement éloignés du site !

Le parti pris des aménageurs est de faire du site de la pointe du Grouin une sorte de jardin public naturel, de le conserver dans une logique « urbaine » et économique plutôt que naturelle. C'est fort regrettable.

Le projet inclut la re-naturation du parking le long de la RD 201 (direction Saint-Malo) et la re-végétalisation des abords de la RD 201 : dans le dossier, il n'est pas précisé si les stationnements sauvages seront interdits et quels dispositifs d'aménagement seront mis en œuvre pour les empêcher.

Nous souhaitons que les abords de la RD 201 côté Port-Mer fassent l'objet d'aménagement paysager.

En vous remerciant de prendre en considération nos observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos très sincères salutations.



Marie Feuvrier
Présidente